



SAINT CERE

Référence à
rappeler

N° du contrat : 7287
Occupant : SARL NOMADE

Adresse du
lieu desservi :

7 AVENUE DES MAQUIS
46400 SAINT CERE

VILLE DE SAINT CERE
SERVICE DES EAUX
43 AVENUE FRANCOIS DE MAYNARD
46400 SAINT CERE
Tel : 05.65.10.01.17.
Fax : 05.65.10.01.29

Horaires de permanences :
le mardi et le vendredi de 14h à 16h30
Urgences : 06.73.68.98.54.
Mail administratif : sabine.ileida@saint-cere.fr
Mail technique : laurent.fouillac@saint-cere.fr

SGC DE SAINT CERE
4 PLACE GAMBETTA
46400 SAINT CERE

6462-003704-0011-2

SARL NOMADE
REPRESENTEE PAT MONTTIN/PAYET
7 AVENUE DES MAQUIS
46400 SAINT CERE



Message:

Tout abonné est vivement engagé à protéger son compteur contre le gel et à surveiller régulièrement sa consommation.

Un goutte à goutte = 4 litres par heure soit 35 m3 par an.

Un filet d'eau (chasse d'eau) = 16 litres par heure soit 140 m3 par an.

En cas de départ, n'omettez pas de faire résilier votre abonnement. Tant que le service des Eaux n'est pas informé d'une demande de résiliation, le titulaire du contrat d'abonnement est redevable des frais d'abonnement et de consommation de l'installation concernée

- **Renseignements** : Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous au service de la collectivité du présent acte;

- **Réclamations** : Si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous au service de la collectivité du présent acte ; veuillez avoir l'obligeance d'informer le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre du présent acte.

* Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.

Facture réelle n° 2025-1 / 317 du 30/06/2025

Eau et Assainissement

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

369 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00462 €

Abonnement
Consommation

Montants
75,51
1 705,07

Total de la facture

1 780,58

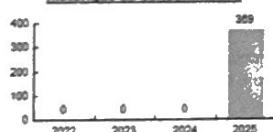
Montant total à payer avant le 15/07/2025

1 780,58 €

Virement effectué le 25/08/2025

Date limite de réclamation : 15/07/2025

Historique de consommation



EN ESPECES (DANS LA
LIMITE DE 300€) OU EN
CARTE BANCAIRE, MUNI DU
PRESENT AVIS, AUPRES D'UN
BURALISTE OU PARTENAIRE
AGREE (LISTE
CONSULTABLE SUR LE SITE
WWW.IMPOTS.GOUV.FR/PO
RTAIL/PAIEMENT-
PROXIMITE).

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

SARL NOMADE
REPRESENTEE PAT MONTTIN PAYET
7 AVENUE DES MAQUIS
46400 SAINT CERE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0460240020000000000000031725

ICS : FR94ZZZ609612

Référence : 4 AB 25 0000000000000317 J 105 19

Montant : 1 780,58 €

Créancier : EAU-SAINT CERE

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES
TSA 73980
92894 NANTERRE Cedex 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

002110500251 NOMADE

941133000175 230900000000000003170460244922706 178058

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
1748	14UC056779	25	20/05/2025	12336			12705	369
Consommation totale relevée								369

Détail de votre facture		Consommation facturée (m3)						
		Tarif voté au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
Distribution de l'eau					814,40	44,80	859,20	
Abonnement smaep Bretenoux Saint Céré	01/01/2023		1	3,00000	3,00	0,17 (5.5%)	3,17	
Abonnement Eau	01/01/2025		6 mois	73,00000	36,50	2,01 (5.5%)	38,51	
Consommation Eau	01/01/2025		369 m3	2,10000	774,90	42,62 (5.5%)	817,52	
Collecte des eaux usées					639,60	63,97	703,57	
Abonnement Assainissement	01/01/2025		6 mois	61,50000	30,75	3,08 (10%)	33,83	
Consommation Assainissement	01/01/2025		369 m3	1,65000	608,85	60,89 (10%)	669,74	
Organismes publics					204,80	13,01	217,81	
Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'eau)	01/01/2025		369 m3	0,10500	38,75	3,88 (10%)	42,63	
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2025		369 m3	0,07000	25,83	1,42 (5.5%)	27,25	
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	01/01/2025		369 m3	0,06000	22,14	1,22 (5.5%)	23,36	
Consommation eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2025		369 m3	0,32000	118,08	6,49 (5.5%)	124,57	
Total de votre facture					1 658,80	121,78	1 780,58	
Montant total à payer					1 658,80	121,78	1 780,58	

- **Difficultés de paiement** : Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement du présent acte.

MODES DE PAIEMENT

Par TIP SEPA : Datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Si la mention "JOIGNEZ UN RIB" figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sansagrafer et sans aucun autre document.

Par Chèque : à l'ordre du TRESOR PUBL IC, accompagné du volet TIP non signé et non agrafé, sans aucun autre document. Le tout est à envoyer à l'adresse mentionnée sur le TIP.

Par virement sur le compte courant du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable.

Compte Trésor Public Saint Céré : Domiciliation BDF CAHORS / IBAN : FR64 3000 1002 46E4 6200 0000 073

Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du CGCT.

VOIE DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (Article L. 1617-5 du CGCT), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance. A titre d'exemple :

- redevances d'assainissement : tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321-1 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 7 600 euros).
- consommations d'eau : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus.

* Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.

Médiateur de l'eau : Une fois les voies de recours internes au service de l'eau épuisées, tout abonné peut saisir un médiateur de l'eau ou tout autre moyen de recours non contentieux de règlement des différends. La médiation est gratuite, l'avis rendu par le médiateur est confidentiel et le consommateur est libre de l'accepter ou non. Les coordonnées de la médiation de l'eau sont les suivantes :

Médiation de l'Eau - BP 40 463 - 75366 PARIS CEDEX 088 - contact@mediation-eau.fr